

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 - 071****Objet :**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant l'ouverture d'un accueil à destination des 11-17 ans les mercredis après-midi dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Secteur Jeune (ALSHSJ),

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement du service,

Considérant la nécessité de moduler cette participation en fonction du coût des activités et/ou sorties proposées dans le cadre du programme présenté aux utilisateurs,

Considérant le coût des sorties cinéma et patinoire programmées respectivement les 16 octobre 2024 et 18 décembre 2024,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 : Les tarifs du service ALSHSJ pour les mercredis après-midi des 16 octobre 2024 et 18 décembre 2024 sont les suivants (par jeune):**

Tranche QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NC
	3,28 €	3,65 €	4,05 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,05 €	6,66 €	7,32 €	8,05 €

Vétraz-Monthoux, le 18 septembre 2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 19/09/2024  
publié ou notifié le 19/09/2024

